

Objet de la réunion :	Réunion de travail – Diagnostic territorial - Partie 1		CR n°	1
Date & lieu :	25/11/2021	Mairie de VILLERS-SUR-COUDUN		
Rédacteur :	Virginie COUTARD		Nbr de page :	6
Diffusé le :	14/12/2021			

Entité	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Présent	Diffusion
Mairie de Villers-sur-Coudun	BARBET	Antoine	antoine.barbet@villerssurcoudun.fr		x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	HERVIEU	Anne-France	contact@villerssurcoudun.fr	03.44.76.21.65	x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	MARECHAL	Olivier	olivier.marechal@villerssurcoudun.fr		x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	VERVAËT	Philippe	philippe.vervaet@villerssurcoudun.fr	07.88.59.27.65	x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	CASABIANCA	Pascale	pascale.casabianca@villerssurcoudun.fr		x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	LE ROI	Astrid	astrid.leroi@villerssurcoudun.fr	06.03.03.25.38	x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	CREPIN	Julien	julien.crepin@villerssurcoudun.fr	06.29.99.21.27	x	x
Mairie de Villers-sur-Coudun	WYART	Alexis	alexis.wyart@villerssurcoudun.fr			x
Mairie de Villers-sur-Coudun	MOREIRA	Agnès	agnes.moreira@villerssurcoudun.fr			x
ADTO / SAO 60	DILLENSEGER	Romain	rdillenseger@adto-sao.fr			x
VERDI	COUTARD	Virginie	vcoutard@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.54	x	
VERDI	SURMAIS	Hugo	hsurmais@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.68	x	

Personnes excusées :

- Direction Départementale des Territoires de l'Oise / DTNE
- Conseil Départemental de l'Oise

Ordre du jour :

- Rappels sur la procédure et le calendrier prévisionnel des études
- Lancement du diagnostic territorial : contexte intercommunal, situation géographique, situation sociodémographique et économique, équipements, mobilités

En préambule, un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

Le support présenté lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.

VERDI Conseil Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 784 274 698 00017 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 60 784274698

AGENCES : PAE du Haut Villé | rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

Hcenter | 11 rue Benjamin Franklin | 77000 La Rochette | Tél. 09 70 26 91 16

Opération :		CR n°	1
Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun		Action	
Sujets abordés		Date	Concerne
1	RAPPELS SUR LA PROCEDURE DU PLU Le Bureau d'Etudes Verdi fait un rappel sur la procédure du PLU : - Une PHASE D'ETUDES, qui correspond aux étapes du diagnostic territorial, de la définition des enjeux du territoire, de la construction du projet politique et du projet de territoire (le PADD), et enfin la traduction réglementaire de ce projet. La phase de traduction réglementaire peut s'accompagner de la prise de dispositions particulières (protection d'un bâti remarquable, d'un mur à conserver, d'un élément paysager à protéger, ...). En parallèle, une évaluation environnementale doit être réalisée pour évaluer les incidences du projet de territoire et proposer le cas échéant des mesures pour Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Cette phase se déroulera en concertation avec la population et est prévue de se tenir sur 16 mois (Novembre 2021 à février 2023). Elle se conclura par le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal. - Une PHASE ADMINISTRATIVE, qui correspond à la consultation des Personnes Publiques Associées (délai incompressible de 3 mois) et à la période d'enquête publique, au cours de laquelle la population peut exprimer ses requêtes auprès du Commissaire Enquêteur. Des ajustements du dossier de PLU seront effectués suite à ces 2 phases. - Le projet de PLU est ensuite approuvé par délibération du Conseil Municipal, ce qui marquera la fin de la procédure. L'approbation du PLU de Villers-sur-Coudun est prévue pour octobre 2023. Un rappel est également effectué sur le rythme des réunions de travail (1 réunion mensuelle). Il est convenu que la liste d'émargement fera systématiquement un rappel des personnes invitées.		

2	Le Bureau d'Etudes Verdi rappelle l'objectif de la réunion, qui est d'établir <u>le diagnostic prospectif de la commune</u>. PRESENTATION DU TERRITOIRE <u>Contexte territorial</u> - Villers-sur-Coudun est située dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France. La commune a une superficie de 6,39km² pour une densité de 218 hab/km². Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Enfin, elle est située dans l'aire urbaine et la zone d'emploi de Compiègne. <u>Contexte intercommunal</u> - La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) regroupe 48 communes, représentant environ 22 000 habitants. Ses communes membres lui ont délégué 18 compétences. - La CCPS dispose d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé le 13 décembre 2013. Il s'agit d'un document de planification et de stratégie intercommunale. Il permet d'assurer la cohérence entre les différents documents d'urbanisme élaborés à l'échelle locale (PLU, PLH, PDU...). Ainsi, le futur PLU de Villers-sur-Coudun devra être compatible avec le SCoT, dont les orientations générales sont : - o Tourisme: un potentiel touristique valorisé et globalisé à l'ensemble du territoire - o Paysages : la valorisation des caractéristiques paysagères et du patrimoine bâti favorable à la qualité du cadre de vie et aux équilibres des milieux naturels - o Environnement: une gestion durable des sensibilités environnementales - o Structuration du territoire : doter le Pays des Sources d'une organisation propre et mettre en place des complémentarités avec les territoires voisins → <i>Villers-sur-Coudun se trouve dans l'axe d'une armature interne principale</i> - o Habitat : une évolution maîtrisée de la population suivant les tendances en cours et une offre en logements diversifiée pour mieux répondre aux besoins → <i>La commune est identifiée comme un « village dans l'aire des pôles ». Un rythme de croissance entre 1,10 et 1,15% est projeté à l'horizon 2030.</i> - o Déplacements, transports et réseaux : des déplacements et des réseaux optimisés en lien avec la structuration du territoire - o Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois – habitants - En 2020, la région des Hauts-de-France a adopté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce document fixe à moyen et à long termes les objectifs sur plusieurs thématiques : équilibre des territoires, habitat, gestion économe de l'espace, lutte contre le changement climatique, pollution, biodiversité, déchets... Il définit Compiègne, située à 10km de Villers, comme un pôle d'envergure régionale. <u>Contexte géographique</u> - Villers-sur-Coudun fait partie de l'unité paysagère du Noyonnais, à proximité de la Vallée de l'Oise et du Plateau Picard. La commune se trouve ainsi à la jonction de plusieurs unités et influences paysagères. Il s'agit d'un espace rural, composé de boisements et de cultures. Le Noyonnais est constitué de nombreux villages-rue et d'une mosaïque de paysages vallonnés : collines boisées, herbagères et cultivées, paysages de plaine de grandes cultures, vallées humides ... Cette unité est également marquée par des paysages de guerre : cimetières, monuments militaires, reconstructions d'églises, ... - Plusieurs éléments structurent le paysage communal : - o La plaine agricole aux ouvertures visuelles - o Le mont boisé qui domine et reste un repère constant dans le paysage - o Le massif boisé urbanisé (Bois de Rimberlieu) au paysage fermé et intimiste - o Les vallons boisés (Fond du Tiers Val, la Vallée) qui animent à la fois le paysage et le relief - o Les sections herbagères/bocagères, héritage du passé agricole (élevage), qui « habillent » les parties arrières du village principal - Concernant la situation géologique, la majorité du bâti s'est développée sur un sol argileux. Pour rappel, la consistance de l'argile varie en fonction de sa teneur en eau (souple et malléable en période humide, sèche et cassante en période de sécheresse = phénomènes de retrait-gonflement). Le domaine de Rimberlieu a été bâti sur des argiles de Laon et des sables de Cuise : il s'agit d'un sol plutôt humide. Au Sud du territoire, on retrouve les sables de Bracheux. - Concernant la topographie, le territoire s'inscrit entre deux vallées humides principales : la vallée du Matz au Nord et la vallée de l'Aronde au Sud. La plaine est animée sur ses extrémités Nord et Sud à la fois par les vallées annexes et le mont boisé identitaire. Le point le plus haut est situé à 155 m, au niveau du lieu-dit « l'Olinval » (mont boisé), tandis que le point le plus bas se situe à 46 m d'altitude, au Sud du territoire communal, sous l'influence de la vallée principale de l'Aronde. Le village est situé à flanc de colline, « L'épine de Flavy ».	
---	---	--

Opération :	Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun	CR n°	1
	- La qualité de l'air est surveillée par ATMO Hauts-de-France. Aucune station de mesure n'est présente à proximité, mais on ne recense aucune industrie polluante sur le territoire. On peut donc estimer que l'air est de bonne qualité. Les élus s'étonnent de l'éloignement de la station de référence et s'interrogent sur la présence ou non d'une station sur Compiègne. Ce point sera vérifié par le bureau d'études. - L'occupation des sols est estimée grâce à la base de données Corine Land Cover, élaborée par photo-interprétation d'images satellites. Ainsi Villers-sur-Coudun est constituée de 43% de terres arables (275 ha), 28% de forêts (179 ha) et 21% de tissu urbain (134 ha). - On recense 3 exploitations agricoles sur la commune (une enquête agricole a été adressée aux exploitants pour recueillir des informations plus précises). 381 ha de superficie agricole étaient utilisés en 2010, pour une majorité de cultures céréalières. D'après l'observation des images satellites, seulement un espace a été consommé entre 2010 et 2021. <u>Concernant les enjeux environnementaux :</u> - On ne retrouve aucun site Natura 2000 sur le territoire communal. Toutefois, dans un rayon de 20km autour de Villers-sur-Coudun on recense : - o 3 Zones de Protection Spéciales (ZPS), directive « Oiseaux » : Forêts picardes, moyenne Vallée de l'Oise ; - o 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), directive « Habitats » : Massif forestier de Compiègne, Laigue, prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny, réseaux de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) - De même, on ne retrouve aucune ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sur le territoire, mais on en recense plusieurs dans un rayon de 20 km : - o 20 ZNIEFF de type I (espaces homogènes écologiquement, présence d'espèces ou d'habitats rares = Zones les plus remarquables du territoire) : étangs tourbeux de Revenne à Braisnes (1 km) ; Mont Ganelon (1,5 km) ; Massif de Thiescourt (3 km)... - o 3 ZNIEFF de type II (espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers) : Vallée de l'Automne ; bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, butte de Coivrel ; Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte. - La commune est située à environ 20 km du périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) Oise Pays de France. Il s'agit d'un territoire forestier important, comportant de nombreux cours d'eau et présentant un patrimoine géologique et minéral intéressant. - La commune est traversée par un corridor écologique. Elle présente une trame verte importante alimentée par les massifs boisés. - Il n'y a pas de zone humide sur le territoire, mais on en recense à proximité : - o Au Sud du territoire (Coudun, Mouchy-Humières) : une zone humide, une zone humide du Syndicat Mixte Oise-Aronde et une zone à dominante humide. - o Au Nord du territoire (Marest-sur-Matz) : une zone à dominante humide. Les élus signalent toutefois des sensibilités hydrauliques sur quelques sections du territoire avec notamment des phénomènes d'accumulation d'eau, de résurgence, la présence de sources. Quelques secteurs sont cités : rue d'Offémont, rue de la Nacelle (...). Ce point sera précisé dans la suite du diagnostic pour une spatialisation des sensibilités hydrauliques. - Le territoire compte 2 captages d'eau potable, qui sont protégés par des périmètres de protection visant à prévenir les risques de pollution. <u>Ces enjeux sont définis dans le SCoT de la CCPS :</u> - Dans le volet « paysages », le SCoT définit une discontinuité paysagère près de Villers-sur-Coudun. - Il définit une continuité écologique à préserver et des boisements. Pour conclure, la commune dispose d'un paysage riche et diversifié. De nombreux zonages réglementaires et d'inventaires sont recensés autour du territoire. Enfin, Villers dispose d'une trame verte intéressante et qualitative.		

3	LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE <u>Démographie</u> - La commune a connu un pic démographique dans les années 70-80, dû au solde migratoire très soutenu : la population double presque, passant de 590 à 1 000 habitants. - Entre 2008 et 2013, on observe les premiers signes d'un recul démographique (perte d'une trentaine d'habitants). On constate une timide reprise depuis 2013. Toutefois, selon les élus, la hausse du prix du foncier est un facteur qui peut expliquer l'immobilisme démographique observé. Les élus informent d'un recensement fin février 2022 ; ce dernier permettra de disposer de données actualisées. - A l'échelle de la CCPS, la courbe démographique est dynamique depuis 1975, avec quelques signes de ralentissement depuis 2013. - La population communale est vieillissante : augmentation de la part des populations âgées « au détriment » des populations plus jeunes : -3,3% de 0-14 ans ; -3,2% de 30-44 ans ; -5,1% de 45-59 ans ; +9,3% de 60-74 ans. Les élus précisent que le prix du foncier reste un frein au maintien des jeunes sur place et à l'accueil des jeunes sur le territoire. Une autre raison majeure est évoquée : le cruel manque d'assistantes maternelles (en signalant la réglementation de plus en plus contraignante qui leur est imposée) et l'absence (sur la commune et à l'échelle de l'intercommunalité) de structures d'accueil pour les très jeunes enfants (crèche, Maison des Assistantes Maternelles, jardin d'enfant...). Selon les élus, ces carences expliquent très souvent le départ des jeunes couples de Villers vers la ville et sa périphérie immédiate. Ce constat est fait à l'échelle de l'intercommunalité, notamment dans toutes les petites communes rurales. Monsieur le Maire indique que ce phénomène touche toutes les petites communes rurales du Pays de Sources mais il semble encore plus ressenti par les villersois du fait du statut de village d'ortoir, avec peu d'entreprises, pas de commerce, pas de service et très peu (ou pas) d'ouvriers agricoles. - La taille des ménages se réduit : 2,52 en 2018. Cependant, ce taux est plus élevé que celui observé dans l'Oise (2,38) et à l'échelle de la CCPS (2,57). <u>Logement</u> - Une augmentation du nombre de logements vacants : 5,2% en 2018, soit 32 unités. Les élus confirment la donnée statistique qui semble correspondre à la réalité du terrain. - Une diminution du nombre de résidences secondaires : 5,3% en 2018, soit 33 unités (plus élevé qu'à l'échelle de la CCPS : 4%). Les élus signalent que les résidences secondaires étaient auparavant très nombreuses sur le domaine de Rimberlieu, et qu'elles ont progressivement « muté » en résidences principales. - Majorité de propriétaires (88%), bien que la proportion de locataires ait tendance à augmenter (11,2% en 2018 contre 7,4% en 2008). - Aucun logement HLM. Les élus donnent l'information d'1 logement communal (logement de fonction pour un enseignant). - Une faible dynamique de construction : grande majorité de logements construits entre 1971 et 1990. Pour la période 2010-2020, les sources communales annoncent 38 PC commencés pour la réalisation de 46 logements. - Majorité de grands logements (74% de 5 pièces ou plus), peu de petits logements (2 logements de 1 pièce, 9 logements de 2 pièces) → Parc très homogène, peu diversifié <u>Economie</u> - Stabilité de la population active et inactive - Augmentation de la part de retraités → en accord avec le vieillissement de la population - Zone d'emploi de Compiègne - Taux d'emploi très bas : 0,21 (contre 0,46 pour la CCPS) → Souligne un manque d'emplois sur la commune et une forte dépendance vis-à-vis des pôles d'emplois voisins/extérieurs - Des secteurs d'activité diversifiés : une économie tournée vers les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (18,3%) et des activités spécialisées, scientifiques, techniques et services administratifs (34,1%). Les secteurs de la construction (11%) et de l'immobilier (9,8%) ont une place relativement importante. On remarque une bonne dynamique de création d'établissements, phénomène largement influencé par la multiplication des auto-entrepreneurs. Depuis la crise sanitaire, un grand nombre d'actifs font du télétravail. Ces évolutions dans les pratiques des actifs seront à prendre en compte dans le quotidien de la vie communale (besoin d'activités, de services de loisirs, de secteurs verts (...) sur place...). Pour compléter l'analyse, les élus précisent qu'il n'existe plus de commerce sur le territoire communal. <u>Equipements</u> - 2 écoles sur la commune : une école maternelle et une école élémentaire (2 classes maternelles avec 35 élèves et 3 classes élémentaires avec 75 élèves). Les élus signalent une tendance à la baisse dans les effectifs scolaires. Des services de cantine et de périscolaire sont proposés. Pas de centre de loisirs (celui de Ressons). Les élus pointent la lourde carence en matière d'offre petite enfance (équipement d'accueil, nombre d'assistantes maternelles...).		
---	--	--	--

Opération :	Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun	CR n°	1
	- Une salle multifonctions - Un centre équestre et un club des sports - Un tissu associatif dynamique (école de musique, club des anciens, club des archers...). La commune fournira la liste des associations. - Plusieurs plans d'eau, 2 cours d'eau - Assainissement collectif, commune membre du SIA de Coudun, Giraumont, Villers-sur-Coudun et Braisnes-sur-Aronde - Raccordement à la STEP de Coudun (4 000 Eq/Hab), exploitation et entretien du réseau d'eaux usées par contrat d'affermage avec la SAUR Les élus signalent qu'une étude patrimoniale sur l'eau est en cours ; elle vise à résoudre les quelques dysfonctionnements aujourd'hui observés (problèmes de pression, de débit, état du réseau...). Les premiers éléments d'étude pourront être communiqués au bureau d'études. Aucune offre médicale n'est recensée sur le territoire communal. Mobilité - Plusieurs axes routiers : RD 142 (axe Roye-Compiègne) ; RD 41 (vers Marquéglise), RD 73 (vers Braisnes-sur-Aronde), RD 589 (vers Vandelicourt) - A 5 min de la RD 1032 (Compiègne – Noyon) et à 15 min de l'A1 (Paris – Lille) - Commune relativement facile d'accès, à moins de 20 min de Compiègne - Forte utilisation de la voiture (93,6% des ménages ont au moins 1 voiture, 91% des actifs l'utilisent pour se rendre au travail) - Plusieurs secteurs de stationnement ont été repérés sur l'ensemble du territoire (estimé à environ 200 places de stationnement). Pour précision, la place de la Tour ne doit pas être comptabilisée dans le décompte de l'offre en stationnement. 81% des ménages disposent d'au moins 1 emplacement réservé au stationnement - Il existe 4 lignes de transports en commun (utilisées par les collégiens et les lycéens) : Lignes 654, 655, 6306, 6311 - Service de TAD « transport solidaire », mis en place par la CCPS - Aucune gare/halte n'est présente sur le territoire, mais il y en a plusieurs à proximité : Longueil-Annel (10 min), Thourotte (10 min), Ribécourt (15 min), Compiègne (17 min) → lignes vers Amiens, Paris, Cambrai, Saint-Quentin, Noyon... - Concernant les mobilités douces, on recense : un circuit équestre, le circuit de la vallée de l'Aronde (12 km, 3h15, proposé par la CCPS), de nombreux chemins ruraux autour de l'enveloppe bâtie et dans le domaine de Rimberlieu (desserte des terres agricoles et chemins de promenade). Les élus font part du projet de voie verte/piste cyclable visant à sécuriser les déplacements des habitants. Par ailleurs, il est à noter le projet sur 2022 de prolongement de la voie verte intercommunale jusque sur Villers-sur-Coudun. Les élus font référence à une étude de circulation/mobilités qui a été réalisée. La commune communiquera cette étude au bureau d'études. Par ailleurs, une étude a récemment été lancée sur la traversée RD143 et RD73 pour déboucher sur un projet de réaménagement visant à réduire la vitesse. En effet, la configuration des parties agglomérées du village encourage à la vitesse excessive et pose des problèmes sécuritaires. Pour conclure, on retrouve à Villers-sur-Coudun une population active mais vieillissante. Il existe de nombreux secteurs d'activité. Cependant, le parc de logements de la commune est à diversifier pour s'adapter à toutes les populations. La commune dispose d'une bonne desserte routière, et d'une offre de mobilités douces à développer/valoriser.		

Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté.

Prochaine réunion : Lundi 17 janvier 2022 à 16h00 à la salle multifonctions de Villers-sur-Coudun
Ordre du jour de la prochaine réunion : ▪ Diagnostic du territoire (suite) : Espaces publics, bilan des réseaux, Ambiances urbaines, identification du résiduel constructible.